

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le vingt deux septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre de douze sous la présidence de Mme BERR, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2011

Etaient présents : Mmes et Mrs BERR Véronique, BILLY Brigitte, BERTHON Damien, BLANCHET Pascal, de DREUILLE Mayeul, LEMMET Jean-Luc, LACARIN Marie-Françoise, MELLOUX Michel, RIBIER Jean-Charles, SERGERE Maryline, THIERY Fabienne, TUIZAT Georges

Etaient absents : Mme et Mrs MEILLEREUX Françoise, POTEAUX Thierry, RABY Benoît

Secrétaire de séance : Mr BLANCHET Pascal

ORDRE DU JOUR

22-2011 INVESTISSEMENT POUR L'AIRE DE CAMPING CAR

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal différents modèles de toilettes automatiques pour installer au niveau de l'aire de camping car.

Madame le Maire précise qu'il faudra effectuer un dallage et que les évacuations d'eau et d'électricité sont déjà installées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de choisir le modèle toiture béton, qui est composé d'un urinoir, une cabine toilette pour les personnes à mobilité réduite, un local technique, et dont le nettoyage est automatique,
- Le coût de cet investissement est de 37 750 €HT.

23-2011 TARIF CANTINE

Madame le Maire expose à l'assemblée que pour l'année 2010-2011 les dépenses de la cantine ont été de 19 800 €, ce montant s'explique par l'achat de matériel en inox (table roulante, meuble chauffe plat...) pour la cantine, et les recettes de 15 202 € pour un total de 9270 repas auxquelles s'ajoutent 5704.26 euros de la caisse de la cantine.

Madame le Maire fait remarquer à l'assemblée que le prix des repas dans le RPI est plus élevé que dans notre commune par exemple à Châtel de Neuvre le repas est à 2.2 €, à Treban à 2€ et à Meillard il devrait passer à 1.8 €, Madame le Maire propose d'augmenter le tarif du repas pour équilibrer les différences entre les différentes communes du RPI et surtout permettre le remplacement de matériel.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le lave vaisselle de la cantine ne sera changé que lorsque ce dernier ne sera plus en état de fonctionner.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'augmenter le repas de la cantine à 1.80 € et de ne changer le lave vaisselle que lorsque ce dernier ne fonctionnera plus.

24-2011 LOCATION SONO ET VIDEO DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du centre socioculturel car l'installation d'une sono vidéo a été effectué et qu'il convient de rajouter un article pour notifier que si il y a location de sono une caution de 1 000 € sera demandé sans augmentation du tarif de location de la salle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de changer le règlement intérieur du centre socioculturel en rajoutant un article mentionnant la caution de 1000€ pour la location de la sono vidéo.

25-2011 REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'un contrôle CAF a eu lieu et qu'il a été précisé que le règlement intérieur du Centre de Loisirs devait être plus détaillé sur certains points :

-préciser que les factures sont établies chaque fin de mois sur tableau de présences
-possibilité de refuser des enfants si non paiement de factures ou problème de discipline ou d'horaires

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le règlement intérieur du Centre de Loisirs.

26-2011 CONVENTION AVEC LA SPA DE LUSIGNY

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune à l'obligation d'avoir une fourrière ou une convention avec une structure ayant une fourrière comme la SPA de Lusigny cette dernière propose son service fourrière avec une participation forfaitaire de 0.65 € par habitant c'est-à-dire un coût de 448.5 € pour la commune.

Madame le Maire précise qu'aucun animal de Cressanges n'a été récupéré par la SPA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser madame le Maire à signer la convention avec la SPA de Lusigny.

27-2011 DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les propositions de décisions modificatives faites par Madame le Maire :

- budget assainissement

Opération 110 travaux route de Souvigny	- 2 900 €
et au compte 1641	+2 900 €

Compte 622 rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 1680 €
et au compte 66111	+1680 €

Madame le Maire précise que la ligne de trésorerie est remboursée, et que le montant FCTVA de 153 366 € prévu dans le BP2011a été ramené à 151 180 € car la facture pour l'enfouissement des lignes ERDF sur le champ de foire a été refusée par la Préfecture car la commune délègue le

réseau au SDE et qu'il s'agit en conséquence de dépense de fonctionnement et non d'investissement.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que les travaux du lavoir sont terminés mais Monsieur Charbonnier qui avait repris les travaux de l'entreprise ASSELOOS a constaté que les chevrons étaient pourris et qu'il fallait refaire la rive en totalité, donc un surcoût de 1087 € de travaux a été nécessaire.

28-2011 VENTE DES TERRAINS A L'ETAT

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'Etat souhaite acquérir une partie des parcelles AE 302, AE 324 et AE 323 de la commune de Cressanges (ce dossier avait été validé par un précédent conseil mais sans délibération).

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de l'Etat
- d'accepter le document d'arpentage

DIVERS

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un repérage des tombes en état d'abandon dans le cimetière.

Plusieurs personnes du conseil demandent s'il est possible de déplacer les containers de l'aire de camping car. Madame le Maire a toujours été favorable au déplacement des containers. Un rendez vous avec le SICTOM sera pris pour voir s'il est possible de déplacer ces containers sur un autre lieu facile d'accès et proche du bourg.